

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière :
FINANCES LOCALES

Sous matière :
SUBVENTIONS

**OBJET :
SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES A
ASSOCIATIONS**

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 septembre 2021
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL EN
DATE DU : 22 SEPTEMBRE
2021

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,
Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX,
Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT,
Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas
ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Delphine SANTINI, Précillia
GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON

AFFICHAGE EN DATE
DU : 06 OCT. 2021

Formant la majorité des membres en exercice

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN
DATE
DU 06 OCT. 2021

Procurations : Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick
MAUGARD, Bruno PERLES Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,
Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

Absents excusés : Didier CABANIE Pierre BARBAUD, Bruno PERLES,
Karole CAFFIER

Secrétaire : Madame Sabine CHABERT

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle à l'association :

- « Club de voile Ganguise » (Champ. Monde Sardaigne) pour un montant de 3 000 €
- « Pétanque Piboulette » (rattrapage subv.2021) pour un montant de 200 €
- « ASSECO Aude » (Régul. Demande 2021) pour un montant de 500 €
- « COC » (Cécifoot) pour un montant de 3 000 €

Ces subventions seront prélevées sur l'article 6574 du budget Ville 2021 pour un montant total de 6 700 €.

Vu la Commission des Finances en date du 27 septembre 2021,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations énumérées ci-dessus.

PRECISE que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2021 sur l'article 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 septembre 2021.

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le
06 OCT. 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
05 OCT. 2021
Par publication le :
06 OCT. 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 06 OCT. 2021



ID : 011-211100763-20210928-DB2021241-DE